

ABSIL

(0 date RP – 7 dates EC – 6 actes) **Fiche complète**
Actes ou références avec * n'a pu être vérifiée =
(Pas d'Acte trouvé sur le site des Archives de l'Etat)

Registre RP de Gleixhe : B pas avant 1745 – Le registre comprend aussi les actes de la paroisse Notre-Dame aux Awirs.

RP : ~~Awirs – Chokier – Flémalle-Grande – Flémalle-Haute – Gleixhe – Horion-Hozémont – Ivoz-Ramet – Mons-lez-Liège – Hollogne-aux-Pierres – Génénat~~ – Vérification des actes

<https://www.geneanet.org/fonds/individus/>

Table onomastique :

18090817-001-FON	ABSIL Adrien 3
FONDER Marie Françoise2	ABSIL Adrien Joseph 2
18091109-001-ABS	ABSIL François Joseph..... 2
ABSIL Xavier Eugène2	ABSIL Marie Marguerite 1
18161203-001-ABS	ABSIL Olivier Odile 2
ABSIL Simon2	ALLARD Marie Joseph 2
18411202-001-ABS	FONDER Henri Joseph 2
ABSIL Nestor Henri2	GARDEDIEU Jean Sébastien 1
18630213-001-ABS	GERMEAU Clémentine Antoinette 2
ABSIL Henriette Marie.....3	HONIN Jean Joseph..... 3
18680327-001-HON	THIRY Corneille Joseph 2
HONIN Joseph François.....3	WILMOTTE Marguerite 3
18691017-001-ABS	
ABSIL Géorgine Joséphine3	

*

1771

* *

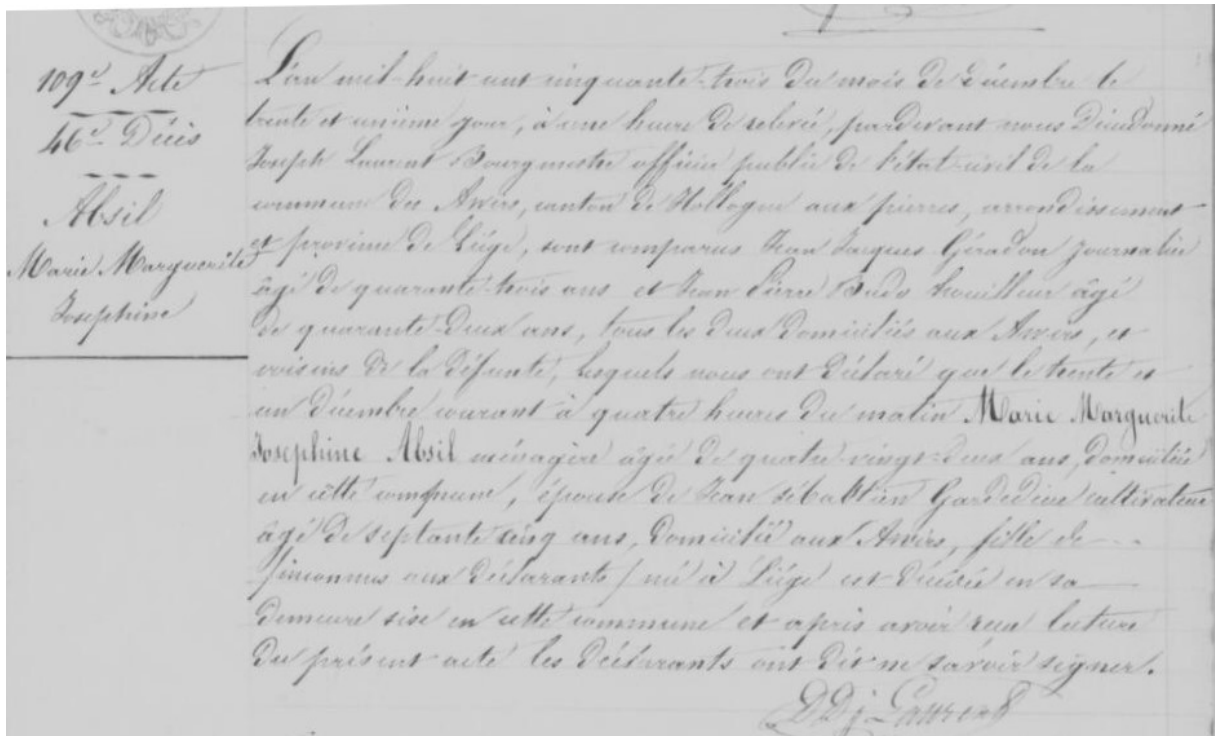
ABSIL Marie Marguerite Joséphine
Ménagère (1853)

° Liège vers 1771¹

X avec **GARDEDIEU** Jean Sébastien (cultivateur (1853); ° vers 1778 ; décédé après 31 décembre 1853 ; domicilié aux Awirs (1853))

+ **Awirs 31 décembre 1853** (en sa demeure aux Awirs – acte 109 – 46^{ème} décès)

¹ . Parents inconnus aux déclarants.



*

1779

* *

1. **ABSIL** François Joseph Dieudonné

Suit en 2 - Eclusier, drapier

° Vers 1779

X avec **ALLARD** Marie Joseph (ménagère, ° vers 1780)

2. **Enfants de François (X ALLARD) :**

Voir en 1

- **ABSIL** Xavier Eugène [[18091109-001-ABS](#)]

Suit en 3 - Employé des douanes

° Namur 09 novembre 1809

X Heer-sur-Meuse 09 août 1835 avec **FONDER** Marie Françoise

[[18090817-001-FON](#)] (° Heer-sur-Meuse 17 août 1809 ; + **Flémalle-Haute** 08 novembre 1882 (acte 46) ; fille de **FONDER** Henri Joseph

et de **THIRY** Corneille Joseph)

Lequel huit cent trente quatre cinq, Du mois D' août, le neuvième jour, pardevant moi, Antoine Dupart, jeune, Bourgeois Maître de la commune de Brier, procureur de Namur, faisant les fonctions de curé public de l'église civil, ont comparu :

Monsieur Eugène Absil, âgé de vingt cinq ans, né à Namur, procureur de ce nom, célibataire, procureur de Commis Des Douanes, Domicilié à Brier, fils majeur de François Joseph Dieudonné Absil et de Marie Joseph Allard, mineure, l'un et l'autre Domiciliés au dit Namur.

Et Marie Françoise Fonder, âgée de vingt six ans, née à Brier, célibataire, sans profession, Domiciliée au même lieu, fille majeure de Henri Joseph Fonder, sans profession, et de Cornille Joseph Vhiny, mineure, l'un et l'autre Domiciliés au dit Brier.

Après en ayant requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux j'ai D'abord fait lecture Des pièces suivantes :

- 1^o De l'acte de naissance de Monsieur Eugène Absil, constatant qu'il est né le neuf novembre huit cent neuf;
- 2^o De l'acte de naissance de Marie Françoise Fonder, constatant qu'elle est née le Dix sept août mil huit cent neuf;
- 3^o De Deux actes inscrits au registre Des publications de mariage de la commune de Brier, tant avant que ledit mariage y a été publié les Dimanches Dix neuf et vingt six juillet Dernier;
- 4^o Du consentement au mariage projeté Donné par François Joseph Dieudonné Absil et Henri Joseph Allard, le vingt neuf août Dernier, pardevant le notaire Gillieux, résidant à Namur;
- 5^o D'un certificat Délivré par le procureur de la province de Namur, constatant que Monsieur Eugène Absil a satisfait à la loi sur la milice nationale;

Et finalement Du chapitre six du titre cinq du code civil. Après cette lecture, Henri Joseph Fonder et Cornille Joseph Vhiny, ici présents, ont déclaré leur consentement au mariage de leur fille.

J'ai ensuite Demandé au futur époux et à la future épouse, s'ils veulent se prendre pour un homme et une femme; chacun d'eux a répondu affirmativement, et aucune opposition ne s'étant élevée, j'ai déclaré, au nom de la loi, que Monsieur Eugène Absil et Marie Françoise Fonder sont unis en mariage.

Le tout en présence de. Aimé Florent Joseph Lambert, âgé de trente quatre ans, Mineur de la commune de Brier; de Charles Alexandre Joseph Lefebvre, âgé de quarante six ans, lieutenant Des Douanes; de Antoine Joseph Dupart, âgé de cinquante huit ans, Cultivateur; et de Antoine Dupart, veuf, âgé de quatre vingt deux ans, Demeurant à Brier.

De quoi j'ai rédigé le présent acte, dont il a été donné lecture aux parties et aux témoins, lesquels ont signé avec moi, à l'exception de Marie Françoise Fonder et de Cornille Joseph Vhiny, qui ont déclaré savoir écrire et signer. Approuvé comme suit le mot quatre vingt ci-dessus.

Antoine Dupart Veuve
J. Lambert Namur. *Antoine Dupart* *Eugène Absil*

X 1835

N° 46

DÉCÈS
de
M^{me} Marie Françoise
Fonder
le 9 g^m

L'AN MIL HUIT CENT QUATRE VINGT deux le huitième jour du mois de novembre à six heures du matin pardevant nous Victor Bailly Bourgmestre officier public de l'état civil de la commune de Flémalle-Haute arrondissement judiciaire de Liège Province de Liège sont comparus Absil Simon Joseph, Comptable agé de quarante cinq ans domicilié en cette Commune et Absil Elvan Berte, instituteur agé de quarante trois ans, domicilié à Seraing, tant les deux qu'à la défunt-ci après dénommé.

lesquels nous ont déclaré que aux six heures à sept heures du matin est décidé en cette commune, sur Grand Route Fonder Marie Françoise, sans profession, qui à l'âge de six sept ans mil huit cent quatre vingt quatre en cette Commune, épouse de Absil Xavier Eugène, sans profession en même domicile.

et après avoir donné lecture du présent acte aux comparants ils ont signé avec nous

Absil
A. O. Absil

V. Bailly

+ FONDER 1882

+ Flémalle-Haute 14 novembre 1884 (acte 59)

N° 59

DÉCÈS
de
Xavier Eugène
Absil
le 14 g^m

L'AN MIL HUIT CENT QUATRE VINGT quatre le quinziesme jour du mois de novembre à cinq heures du soir pardevant nous Victor Bailly Bourgmestre officier public de l'état civil de la commune de Flémalle-Haute arrondissement judiciaire de Liège Province de Liège sont comparus Absil Simon Comptable agé de quarante sept ans, domicilié en cette Commune et d'Absil Elvan Berte, instituteur agé de quarante cinq ans, domicilié à Seraing tant les deux qu'à la défunt-ci après dénommé.

lesquels nous ont déclaré que aux six heures à sept heures du soir est décidé en cette commune, sur Grand Route Absil Xavier Eugène, sans profession agé de septante cinq ans, né à B. Sura et domicilié en cette Commune veuf de Fonder Marie Françoise,

et après avoir donné lecture du présent acte aux comparants ils ont signé avec nous

Absil
A. O. Absil

V. Bailly

Volume 1
Folio 104
Case 11
du Registre de population

- ABSIL Simon [18161203-001-ABS]

° Namur 03 décembre 1816

3. Enfants de Xavier (X FONDER) :

Voir en 1

- **ABSIL** Adrien Joseph
Comptable – suit en 4

° Vers 1837

X avec **GERMEAU** Clémentine Antoinette (° vers 1840)

- **ABSIL** Olivier Odile

Instituteur

° Vers 1839

- **ABSIL** Nestor Henri Joseph [[18411202-001-ABS](#)]
Préposé aux douanes

° Hastière-Lavaux 02 décembre 1841

4. Enfants d'Adrien (X GERMEAU) :

Voir en 3

- **ABSIL** Henriette Marie Elisabeth [[18630213-001-ABS](#)]

° Seraing 13 février 1863

+ [Flémalle-Grande 30 mars 1898](#) (acte 24)

0-11111. — Mes V^{rs} Léron-Willemae, rue Cathédrale, 41, Liège. — 2000 ex.

N^o 24

DÉCÈS
DE
Absil
Henriette Marie
Elisabeth

du 30 mars.

Volume 1
Folio 136
Case 12
du Registre de population.

L'an mil huit cent nonante huit, le trentième jour du mois de mars à dix heures du matin par devant nous Joseph Gillard, échoué délégué, Officier public de l'Etat-Civil de la Commune de Flémalle-Grande Arrondissement judiciaire de Liège, Province de Liège ont comparu Adrien Absil, chimiste, âgé de vingt-cinq ans, domicilié à Vicomte, et Joseph Honin, employé, âgé de vingt ans, domicilié à Flémalle-Grande, le premier père et le second beau-père de la défunte ci-après dénommée, lesquels nous ont déclaré que hier à cinq heures de relevée est décédée en cette commune Henriette Marie Elisabeth Absil, sans profession, âgée de vingt-cinq ans, domiciliée en cette commune, née à Seraing le treize février mil huit cent soixante-trois, fille de Adrien Joseph Absil et de Clémentine Antoinette Germaine domiciliés en cette commune et après avoir donné lecture du présent acte aux comparants, ils ont signé avec nous

Adrien Absil
J. Honin
J. Gillard

- ABSIL Géorgine Joséphine [18691017-001-ABS]

° Liège 17 octobre 1869

X Flémalle-Grande 29 octobre 1890 (acte 36) avec HONIN Joseph François [18680327-001-HON] (employé [1890] ; ° Flémalle-Grande 27 mars 1868 ; fils de HONIN Jean Joseph [jardinier ; ° vers 1826] et de WILMOTTE Marguerite [+ Flémalle-Grande 15 décembre 1883])

N° 36

Mariage de

Honin J.

Abail G.

Mutation aux Registres
de population

36^e FEUILLET

L'an mil huit cent quatre-vingt dix le vingt-neuvième jour du mois d'octobre à deux heures de midi par devant nous *Bougneste* officier public de l'état-civil de la commune de *Stematt Grande*, arrondissement judiciaire de Liège, province de Liège, ont comparu publiquement en notre maison commune *Honin, Joseph, François employé* âgé de *vingt-deux ans*, né à *Stematt Grande* le *vingt-neuf* né à *sept mars mil huit cent soixante-huit* comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint, domicilié à *Stematt Grande*, fils de *Honin, Jean Joseph* jardinier, âgé de *soixante-quatre ans*, domicilié en cette commune, ici présent et consentant et de *Wilmotte, Marguerite* veuve en cette commune, le *quinze décembre mil huit cent quatre-vingt-trois*.

Et *Abail, Georgine-Joséphine*, sans profession, âgée de *vingt-et-un ans*, née à *Liège* le *dix-sept* née à *octobre mil huit cent soixante-neuf* comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint, domiciliée à

Et *Abail, Georgine-Joséphine*, sans profession, âgée de *vingt-et-un ans*, née à *Liège* le *dix-sept* née à *octobre mil huit cent soixante-neuf* comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint, domiciliée à *Stematt Grande*, fille de *Abail, Adrien, Joseph*, comptable, âgé de *cinquante-trois ans* et de *Bernieau, Clémentine Antoinette*, sans profession, âgée de *cinquante ans* domiciliés en cette commune, ici présents et consentants.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites en cette commune et à *Stematt Haute* les *dimanches* *dix-neuf et vingt-six octobre courant*

Le futur époux étant âgé de *vingt-deux ans* a fourni la preuve qu'il a satisfait à ses obligations militaires en Belgique par la production d'un certificat *militaire* ci-annexé on est dispensé de fournir la preuve qu'il a satisfait à ses obligations militaires en Belgique.

Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur

réquisition, après avoir donné lecture des actes fournis par les parties contractantes et du chapitre six, titre cinq du Code civil, intitulé : « Du Mariage », nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme ; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi que

Honin, Joseph-François
Absil, Georgine-Joséphine
sont unis par le mariage.

Interpellés par nous sur le point de savoir s'il a été fait entre eux des conventions matrimoniales, les conjoints ont répondu : *negativement*

De tout quoi nous avons dressé acte en présence des quatre témoins ci-après désignés-

- 1° *Honin François* âgé de *soixante-trois ans*
profession de *negociant* domicilié à *Liège*
2° *Doe Hyacinthe* âgé de *soixante-neuf ans*
profession de *employé* domicilié à *Stimath. Grande*
3° *Absil Eugène* âgé de *vingt-quatre ans*
profession de *comptable* domicilié à *Traillies*
4° *Guillaume Alphonse* âgé de *cinquante-trois ans*
profession de *Coctelier* domicilié à *Seraing*

Lesquels, après qu'il leur a été donné lecture du présent acte, ont signé avec nous, à l'exception de la mère de la nouvelle épouse qui a été en pouvoir le faire.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT-CIVIL,

Honin *Absil François*
Monsieur *Absil*
Hyacinthe *Absil*
Eugène *Absil* *H. Guillemin*

- ABSIL Adrien
Chimiste

° 1873

*

*

*